



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX – IPR – ENCADRANT

PERSONNES CONCERNÉES

Tous salariés de l'entreprise de travaux à proximité de réseaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

PRÉ-REQUIS

Maîtrise orale et écrite de la langue française.
Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier.
Être âgé de 18 ans.

DURÉE

7 Heures

TARIF

Individuel : 155 € HT
Groupe : 735 € HT

CALENDRIER

Disponible sur notre site.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.
Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en présentiel sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation du sein du centre de formation (Centre d'examen agréé et reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) ou au sein de l'entreprise sous la surveillance d'un formateur. Attestation de fin de formation

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée.
Attestation de stage.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation : 0769166541 - s.luchez@city-pro.info

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1er janvier 2019.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Connaître la réglementation anti-endommagement et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Savoir préparer, encadrer et suivre les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) qui pourra être délivrée par l'employeur à l'issue de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les objectifs et les étapes de la formation : Vérification du respect des prérequis, présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels, présentation de la formation, test de positionnement et tour de table.

1. SITUER SON RÔLE EXPLICITER SA MISSION ET SES RESPONSABILITÉS A SON NIVEAU

- Contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- Le rôle et les responsabilités du resp. de projet, de l'exploitant du réseau, de l'encadrant, de l'opérateur)

2. IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESEAUX : SOUTERRAINS, AÉRIENS ET SUBAQUATIQUES

- Les différents types de réseaux
- La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles

3. RESPECTER ET FAIRE RESPECTER LES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS LIÉES AUX DIFFÉRENTS RESEAUX

- Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement

4. ANALYSER LES RECEPISSES DES DICT ET APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AU CHANTIER

- Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU, ...

5. ANALYSER LE PLAN DES RESEAUX POUR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Exploitation d'un plan de réseaux
- Les classes de précision
- Le marquage-piquetage
- Analyse de l'environnement et identification des affleurants



INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX – IPR – ENCADRANT

CONTENU DE LA FORMATION

6.DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- Les EPC adaptés
- Les EPI adaptés

7.VERIFIER LES AUTORISATIONS D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION.

- Principes et obligations liés aux AIPR

8.ADAPTER LES MOYENS ET TECHNIQUES D'EXECUTION AUX RISQUES D'ENDOMMAGEMENT SPECIFIQUES AU CHANTIER

- Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail

9.IDENTIFIER UNE SITUATION A RISQUE OU NON CONFORME ET ALERTER , SI BESOIN , LE RESPONSABLE DE PROJET

- Les situations d'anomalies
- Le repérage d'anomalies
- La conduite à tenir

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info

